



MUNICIPALITÉ
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES
1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 5 septembre 2016

Conseil Général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 01/16 : Demande de crédit complémentaire au budget 2016 pour le financement solidaire d'un hangar à plaquettes et octroi d'un cautionnement

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour objet le financement d'un hangar à plaquettes du Groupement forestier du Triage du Suchet. Ce hangar abritera entre autres le stock des plaquettes nécessaire à l'alimentation de la chaufferie à distance (CAD) à Orbe. L'engagement de la Commune de Valeyres-sous-Rances est un investissement de **Fr. 17'400.00** soit 6% de l'apport de capitaux des Communes et le cautionnement solidaire d'un emprunt FIF (Fonds d'investissement forestier) d'un montant maximal de **Fr. 13'500.00**.

II. Préambule

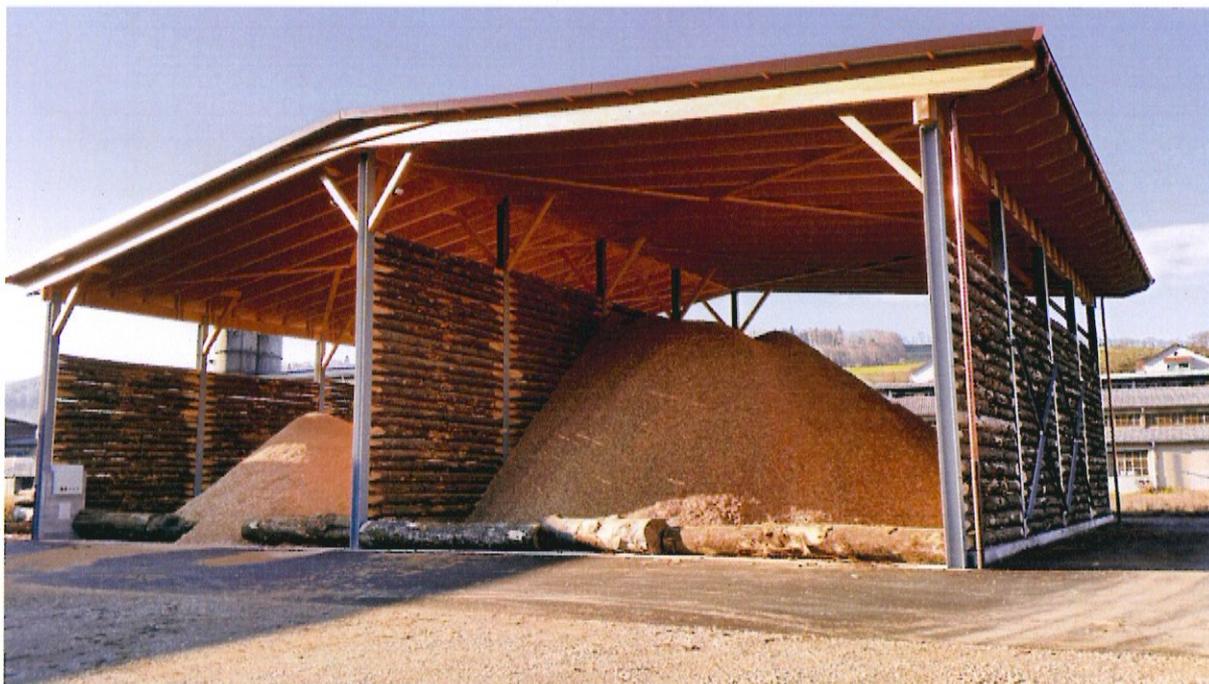
Le Groupement forestier du Triage du Suchet représente environ 2'400 ha de forêt et a une possibilité d'exploitation de 13'000 m³ par an. La société BoisCom s'occupe notamment de la vente du bois du Groupement, 27 % de ce bois, soit 3'300 m³, est du bois d'industrie qui, en grande partie, part sur des marchés européens ou mondiaux en produits bruts ou transformés.

Il y a déjà quelques années que la société BoisCom, dont les Communes de L'Abergement – Ballaigues – Les Clées – Lignerolle – Montcherand – Orbe – Rances – Sergey et Valeyres-sous-Rances sont membres, étudie la possibilité d'utiliser cette catégorie de bois régionalement en faisant de la plaquette.

Une opportunité s'offre à nous aujourd'hui, avec l'arrivée d'un projet de CAD – chauffage à distance à Orbe, dont la première livraison de plaquette est prévue en automne 2017. Une étude de construction

d'un hangar a dès lors été mise en route vu le très grand intérêt que les Communes membres ont porté à ce projet.

III. Description des travaux



Il est prévu de construire un hangar pour la production de 6'000 m³ de plaquette sèche (4'000 m³ pour le CAD – 2'000 m³ pour des privés et autres professionnels).

Le devis général pour la réalisation du hangar se monte à Fr. 562'800.00. Le projet comprend le terrassement et le goudronnage, la construction du hangar, la pose d'une clôture avec son portail d'accès, un petit abri, les divers et imprévus. D'autre part, il y a lieu d'ajouter Fr. 65'000.00 de fonds de roulement. Ce fonds est indispensable vu le temps qui va s'écouler entre le moment de l'achat du bois, la fabrication de la plaquette et la facturation.

A ceci nous pouvons déduire une subvention à fonds perdu du service de l'énergie de 20 %, soit environ Fr. 112'800.00.

IV. Coût

L'investissement de base est le suivant :

- Coût total de la construction		Fr.	562'800.00
- Déduction de la subvention à fonds perdu 20 % soit environ	./.	Fr.	<u>112'800.00</u>
- Coût de la construction à financer		Fr.	450'000.00
- Fonds de roulement estimé à		Fr.	<u>65'000.00</u>
Total à financer		Fr.	515'000.00

V. Financement

Les Communes membres ont toutes donné un préavis favorable au financement suivant :

- Prêt FIF (<i>Fonds d'investissement forestier</i>) sur 20 ans (prêt sans intérêt sur le 50 % du coût de la construction du hangar)	Fr.	225'000.00
- Apport de capitaux par les Communes sur la moitié de la construction du hangar et l'entier du fonds de roulement, selon la clé de répartition actuelle de BoisCom	Fr.	<u>290'000.00</u>
Total	Fr.	515'000.00

Il est prévu que BoisCom financera la construction du hangar. Il sera nécessaire d'augmenter le plafond d'endettement. Les Communes membres cautionneront solidairement cette augmentation selon la clé de répartition.

Les projections laissent envisager un bénéfice qui peut être un retour intéressant pour les membres. Si l'on exclu la phase de démarrage (1ère année) nous estimons une plus-value de Fr. 5.00 le m3/rond dès la seconde année d'exploitation, soit : Fr. 35.00/m3 au lieu de Fr. 30.00/m3 aujourd'hui (prix du bois d'industrie). Cette plus-value sera directement payée aux fournisseurs ayant investis dans le projet.

En ce qui concerne le projet en lui même, le bénéfice projeté dès la deuxième année d'exploitation est de Fr. 5.00 le m3/rond réparti entre les partenaires en fonction de leur investissement (volume projeté 2'000 m3/rond). Par ailleurs, les Communes trouveront un meilleur débouché pour la vente de leurs sous-produits forestiers.

La répartition des capitaux serait la suivante :

Commune	Clé de répartition BoisCom	Capitaux Fr.
L'Abergement	8 %	23'000.00
Ballaigues	23 %	66'700.00
Les Clées	8 %	23'200.00
Lignerolle	20 %	58'000.00
Montcherand	4 %	11'600.00
Orbe	9 %	26'100.00
Rances	20 %	58'000.00
Sergey	2 %	5'800.00
Valeyres-sous-Rances	6 %	17'400.00

Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. La charge sera entièrement imputée au compte de fonctionnement n° 320.352.60 « Participation aménagement hangar à plaquettes Triage du Suchet ».

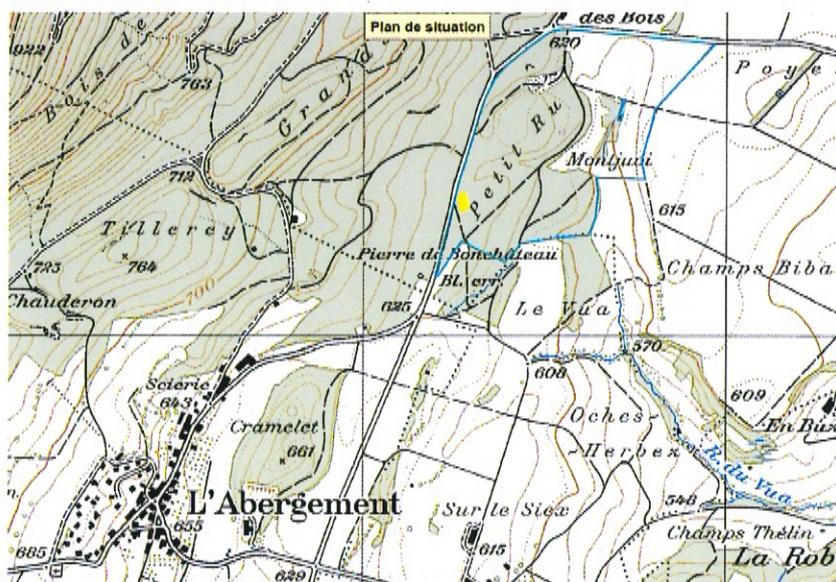
VI. Choix du site

Outre une topographie se prêtant à l'aménagement d'un replat d'environ 3'400 m2, les contraintes du choix de l'emplacement sont les suivantes :

- La proximité des forêts exploitées
- La proximité des chaufferies qui exploiteront les plaquettes

- La proximité du hangar forestier du Triage du Suchet
- Une facilité d'accès sur une route cantonale
- La possibilité d'agrandir le hangar en cas de besoin.

Ces différentes contraintes ont conduit finalement à retenir la parcelle N° 13 sise au Petit Ruz propriété de la Commune de Rances. La Commune de Rances s'est déclarée disposée à mettre son bienfonds à disposition sur base d'un droit distinct et permanent (DDP).



VII. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil général à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

- vu le préavis no 01/16 : demande de crédit complémentaire au budget 2016 pour le financement solidaire d'un hangar à plaquettes et octroi d'un cautionnement ;
- entendu les rapports des commissions désignées pour l'étude de ce projet ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. la Municipalité est autorisée à financer le projet de construction d'un hangar du groupement forestier du Triage du Suchet, sous gestion de la société BoisCom ;
2. un crédit de Fr. 17'400.00 lui est accordé à cet effet ;
3. cette dépense sera financée par prélèvement sur la trésorerie courante ;
4. cette charge sera imputée au compte de fonctionnement n° 620.352.60 « Participation aménagement hangar à plaquettes Triage du Suchet » ;

5. la Municipalité est autorisée à accorder un cautionnement solidaire d'un montant maximal de Fr. 13'500.00 jusqu'au 31 décembre 2036 au plus tard, en garantie d'un emprunt unique à contracter par le Groupement forestier du Triage du Suchet pour la construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois ;
6. la Municipalité est autorisée à subordonner ce cautionnement à une décision favorable des autres Communes du Groupement forestier du Triage du Suchet, à la confirmation de l'octroi des subventions et du prêt sans intérêt ;
7. la Municipalité est autorisée à inscrire dans le cas échéant, ce cautionnement dans le cadre du plafond de risque pour cautionnements et d'autres formes de garanties.

DECHARGE

Les commissions de leurs mandats.

Approuvé par la municipalité dans sa séance du 20 septembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



Y. Vaudroz

Municipal responsable : M. Roland Stalder, tél. 079/910.76.30